

INFORMATIONS SUR LA PROCÉDURE D'ASILE

Mis à jour le 10 mai 2021

ATTENTION : Tous les services juridiques fournis par les organisations du California Welcoming Task Force sont GRATUITS. Si quelqu'un demande de l'argent pour ces services, méfiez-vous. C'est de la fraude. Avant de partager des informations personnelles ou de vous inscrire sur une liste, quelle qu'elle soit, assurez-vous de comprendre l'objectif dans lequel ces informations seront utilisées, l'organisation ou l'agence qui les demande, et la raison pour laquelle vous devez partager vos informations ou vous inscrire sur une liste, quelle qu'elle soit. Cela vous aidera à éviter les escroqueries ou les préjudices. Méfiez-vous des rumeurs des coyotes. Vous trouverez ci-dessous des informations sur la manière de contacter les organisations de la CA Welcoming Task Force pour obtenir de l'aide juridique.

- Immigrant Defenders Law Center: +1 (619) 560-2243
 - Al Otro Lado WhatsApp:
 - Cas actifs de MPP (protocole de protection des migrants): +52 664-194-6209
 - Cas inactifs de MPP: +52 664-816-3846
 - Sur la liste d'attente pour l'asile (liste de comptage): +52 664-732-0303
 - Ni un cas MPP ni sur la liste d'attente: +52 664-814-9696
 - Al Otro Lado informations, formulaires et ressources :
 - <https://linktr.ee/alotrolado> (Pour les cas de MPP)
 - <https://linktr.ee/alotroladoasiloinfo> (Pour les cas non-MPP)
 - Remplissez ce formulaire si vous courez le risque de vous trouver dans une situation dangereuse ou souffrir d'un grave problème de santé physique ou mentale :
 - En espagnol : bit.ly/AOLencuesta
 - En créole haïtien : bit.ly/AOLrisksondaj
 - Informations actualisées disponibles ici :
 - <https://www.facebook.com/EspacioMigranteOrg>
 - www.rapidresponsesd.org/cawtf
-

Si vous avez un cas actif de MPP:

- Le protocole de protection des migrants, ou MPP, est une politique américaine qui obligeait les demandeurs d'asile à attendre les audiences américaines au Mexique. Les nouveaux demandeurs d'asile ne sont plus inscrits au MPP.

- Un " cas actif de MPP " est défini comme un cas en attente devant le tribunal de l'immigration, ou avec un appel en attente devant le Board of Immigration Appeals (BIA).
 - Le gouvernement américain a commencé le traitement limité des personnes ayant des cas actifs de MPP aux États-Unis le vendredi 19 février au port d'entrée de San Ysidro à Tijuana.
 - Les agences internationales (HCR, OIM, UNICEF et CICR) gèrent le traitement des cas au Mexique.
 - Les personnes avec des cas actifs NE DOIVENT PAS se rendre au port d'entrée. Les personnes ne seront admises au port d'entrée que sur rendez-vous.
 - Pour prendre rendez-vous, veuillez vous inscrire sur: <https://conecta.acnur.org>
 - Contactez le UNHCR via WhatsApp au +52 55 2535 2950
 - Lorsque vous vous adressez au HCR, vous devez préciser si vous ou votre famille êtes en danger imminent au Mexique, si vous avez un problème médical grave ou un handicap, si vous avez besoin d'aide pour vous rendre à votre rendez-vous de traitement ou si des membres de votre famille immédiate ont un dossier clos ou ne sont pas dans le MPP.
-

Si vous avez un cas inactif de MPP:

- Votre cas de MPP n'est pas actif si vous étiez inscrit au MPP mais que vous avez reçu un ordre d'expulsion OU que votre cas a été fermé, et qu'aucun appel n'est en attente :
 - Vous n'êtes pas encore éligible pour le traitement, mais vous pourriez être inclus à une date ultérieure.
 - Si vous n'avez pas pu vous rendre à votre audience au tribunal et que l'on a ordonné votre expulsion en votre absence :
 - Vous pouvez peut-être rouvrir votre dossier.
 - Veuillez remplir le formulaire AOL auquel vous pouvez accéder ici : [Bit.ly/AOLencuesta](https://bit.ly/AOLencuesta)
 - Si votre dossier MPP a été fermé, mais qu'un autre membre de votre famille a un dossier actif, il est possible que votre dossier soit traité avec le sien. Contactez le HCR via WhatsApp au +52 55 2535 2950.
-

Si vous êtes sur la liste de comptage des demandes d'asile (liste d'attente de l'asile) :

- La liste de comptage des demandes d'asile, ou liste d'attente pour l'asile, était une liste sur laquelle les demandeurs d'asile pouvaient inscrire leur nom à Tijuana afin d'attendre leur tour pour entrer aux États-Unis et entamer la procédure d'asile. Si vous êtes sur la liste, vous devriez avoir reçu un numéro.
- Depuis mars 2020, en raison de COVID, personne n'a été appelé de la liste d'attente à Tijuana ou ajouté à celle-ci.
- À ce jour, nous ne savons pas quand les ports d'entrée rouvriront ni si la liste d'attente redeviendra opérationnelle. Davantage d'informations devraient être disponibles prochainement.

- La liste d'attente existante est conservée par Grupo Beta. Elle n'a pas été détruite. Il n'existe pas de liste d'attente alternative - il n'est actuellement PAS possible de s'inscrire sur une liste d'attente officielle.
-

Si vous n'êtes pas inscrit au MPP ni sur la liste d'attente mais que vous espérez entrer aux États-Unis :

- Depuis le 21 janvier 2021, les personnes ne sont plus inscrites au programme MPP.
 - Le traitement frontalier des demandeurs d'asile reste fermé. Il n'y a actuellement aucune "liste d'attente" officielle.
 - La seule façon d'entrer légalement aux États-Unis pour demander l'asile est actuellement la libération conditionnelle humanitaire. Plus d'informations sur la libération conditionnelle humanitaire ci-dessous.
-

Informations sur la libération conditionnelle pour raisons humanitaires :

- Les personnes extrêmement vulnérables peuvent bénéficier d'une libération conditionnelle humanitaire. Si vous obtenez une libération conditionnelle humanitaire, vous serez autorisé à entrer aux États-Unis et à entamer une procédure d'asile.
 - La libération conditionnelle s'applique aux demandeurs d'asile qui ont des problèmes médicaux graves ou qui sont exposés à un risque imminent.
 - Si vous avez un problème médical grave ou si vous courez le risque de vous trouver dans une situation dangereuse, remplissez ce formulaire : [Bit.ly/AOLencuesta](https://bit.ly/AOLencuesta)
-

Ce qui peut se passer maintenant si vous entrez aux États-Unis entre les points d'entrée (pas à une entrée officielle) :

- Invoquant la pandémie de COVID, le gouvernement américain continue d'expulser rapidement les personnes à la frontière sans possibilité de demander l'asile ou une autre protection. Cette politique est appelée Titre 42.
 - Vous et votre famille risquez d'être rapidement renvoyés au Mexique (ou placés sur un vol directement vers votre pays d'origine) si vous tentez de franchir la frontière américaine. Certaines personnes et familles sont autorisées à rester aux États-Unis, mais il n'existe pas de directives claires.
 - Des familles avec de très jeunes enfants sont encore expulsées vers le Mexique.
 - Si vous avez déjà fait l'objet d'une expulsion rapide en vertu du titre 42, celle-ci ne compte pas comme une déportation et ne devrait pas affecter votre éligibilité à l'asile à l'avenir.
-

Y a-t-il des nouvelles de l'ouverture de la frontière ? Y a-t-il des nouvelles pour les demandeurs d'asile?

- À ce jour, il n'y a pas eu d'annonce officielle concernant la réouverture de la frontière.
- Plusieurs organisations juridiques ont déposé des plaintes fédérales aux États-Unis pour contester la fermeture de la frontière.

- L'administration Biden a déclaré qu'elle allait rouvrir le traitement des demandes d'asile, mais que cela prendrait du temps.
 - Actuellement, il n'existe pas d'accès prioritaire au système d'asile américain en restant près du port d'entrée.
-